

L'economiste.com - Le premier quotidien économique du Maroc : (<http://www.leconomiste.com>)

Date d'édition : 09/10/2012

Numéro d'édition : 3884

Catégorie : Chronique d'Hier et d'Aujourd'hui

## Débat sur l'avortement, au creux de la vague Par Mouna Hachim

Un bateau pour l'avortement! Assurément une idée provocatrice qui prend toute la société à contre-courant et pas seulement ses franges les plus conservatrices contrairement à certaines fables médiatiques. Il y va de la souveraineté d'une nation, du respect de ses valeurs et de ses dispositions légales, de la connaissance de ses mentalités... Quelle femme aurait eu l'audace de monter à bord, au vu et au su de tout le monde, pour pratiquer une IVG? Quelle réaction plus logique de la part de la majorité des citoyens que le rejet? Son seul point fort, au-delà du coup de pub consistant à faire des vagues, est de poser le débat dans un contexte où l'hypocrisie sociale est de mise.

Quelques chiffres émanant d'associations œuvrant dans le domaine donnent froid dans le dos: entre 600 et 800 avortements illégaux seraient pratiqués tous les jours; 78 femmes trouveraient la mort chaque année des conséquences d'avortements clandestins non sécurisés; 46% des naissances se feraient hors des liens du mariage; 24 enfants seraient abandonnés tous les jours... Sans oublier les infanticides et ces images insoutenables dont la dernière en date est celle de ce nourrisson découvert dans une décharge publique interpellant notre conscience.

Qu'une société décide pour des raisons morales d'interdire l'avortement ou de le limiter à des cas extrêmes, soit, cela peut se discuter, en interne, entre tenants du droit à la vie et ceux du droit à la liberté de choix... Toutes les religions monothéistes frappent l'avortement d'interdit moral. Dans le judaïsme, la tendance orthodoxe le limite à des cas exceptionnels comme la mise en danger de la vie de la mère; tandis que l'orientation libérale l'étend, sans l'encourager pour autant, à quelques autres facteurs comme la santé psychique dans le cas de viol à titre d'exemple. Dans le christianisme qui prône lui aussi le natalisme, où la relation sexuelle dans un couple ne se concevait pas sans l'idée de procréation (et non de plaisir) et où même la contraception sous toutes ses formes a rencontré de grandes barrières émanant des autorités religieuses, il va sans dire que l'avortement est strictement banni, à des degrés divers selon les Eglises, allant jusqu'à l'excommunication en milieu catholique pour donner une idée de l'interdit. Dans un pays comme la France, la pratique de l'avortement est considérée en 1942 comme un crime contre la sûreté de l'État et jugé par un tribunal d'exception. Encore aujourd'hui, l'avortement est strictement interdit (à Malte), autorisé uniquement dans le cas où la vie de la mère est en danger (en Irlande) ou soumis à des conditions très strictes



Mouna Hachim est titulaire d'un DEA en littérature comparée. Depuis 1992, elle a éprouvé sa plume dans les métiers de la communication et de la presse écrite. Passionnée d'histoire, elle a publié en 2004 «Les Enfants de la Chaouia», un roman historique et social, suivi en 2007 d'un travail d'érudition, le «Dictionnaire des noms de famille du Maroc»



**Un groupe de manifestants anti-avortement issus des villes voisines de Tétouan et de Tanger à l'accueil mercredi dernier du bateau de l'Association «Womans on Waves». Quelle femme aurait eu l'audace de monter à bord, au vu et au su de tout le monde, pour pratiquer une IVG? Quelle réaction plus logique de la part de la majorité des citoyens que le rejet ?**

(comme en Pologne, Chypre, Espagne...)..., tandis que même dans un pays comme le Canada où des acquis considérables ont été réalisés par les mouvements féministes avec la décriminalisation de l'avortement en 1988 par la Cour suprême, le débat est toujours en cours avec une motion visant à créer un comité pour réévaluer la définition légale d'un être humain au sens du Code criminel...

Dans la jurisprudence musulmane cette fois, les avis divergent sensiblement selon les Ecoles juridiques bien que l'idée centrale tourne autour de la sacralité de la vie, du devoir de sa préservation et donc de l'interdiction de l'avortement sauf pour d'importantes raisons médicales. Les dissemblances portent essentiellement sur l'ampleur de cet interdit en fonction de l'état de développement du fœtus.

C'est ainsi qu'il peut être imposé depuis le moment même où a eu lieu la fécondation ou revu dans certains cas avant l'insufflation de l'âme et la formation des organes, soit avant la date convenue de quarante jours de grossesse, voire cent-vingt jours selon d'autres exégèses.

Ceci dit, outre les enjeux théologiques et juridiques, un autre interdit de taille dans les sociétés musulmanes est la norme sociale qui impose sa propre morale allant jusqu'à favoriser la clandestinité avec tous les risques qui s'y rattachent. Mais où est l'éthique dans l'abandon et la stigmatisation de ces enfants innocents et de ces femmes en détresse, victimes parfois de viols, de violences et d'ignorance?

On a beau se cacher derrière notre pudibonderie, il faut reconnaître, par ailleurs, qu'en milieu citadin ou rural beaucoup n'attendent plus l'âge du mariage pour avoir des relations sexuelles... C'est souvent même le tabou lié à la sexualité et le manque d'éducation et de sensibilisation qui s'en suit qui fait aboutir à des situations désespérées là où de simples moyens de contraception auraient suffi. Encore faut-il oser nous regarder en face et arrêter d'agiter en toutes circonstances un discours moralisateur en déphasage patent avec la réalité au point de devenir la marque caractéristique de notre schizophrénie.

---

**URL source:** <http://www.leconomiste.com/article/899376-d-bat-sur-l-avortement-au-creux-de-la-vaguepar-mouna-hachim>